

Image not found or type unknown



Le suivi socio-judiciaire

Par **brasley**, le **14/01/2019** à **08:58**

bonjour !

j'ai eu un suivi socio-judiciaire de 5 ans avec une peine de 2 ans à effectuer si il y a non respect du suivi.

les 2 ans ont été mis à exécution et effectué, pourtant on me dit que je dois quand même continuer à me soumettre à ce suivi sous réserve de prendre une peine pour "non respect du suivi" (même si le sursis à été effectué).

est ce légal? normal?